



## renseignement sur les élections du CE

Par **K KANE**, le **27/09/2012 à 10:14**

Bonjour. Je voulais vous demander si lors des élections du CE-DUP-DP au premier tour, le quorum n'est pas atteints mais que les organisations syndicales ont obtenues quand même les 10% des suffrages exprimés, sont-elles quand même élues.

Merci de votre réponse.

Cordialement

Par **P.M.**, le **27/09/2012 à 17:30**

Bonjour,

Normalement le quorum doit être atteint pour qu'il n'y ait pas de second tour mais je vous conseillerais de vous rapprocher de l'Inspecteur de Travail...